

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton

Séance extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton tenue le **mardi 15 décembre 2020**, à huis clos. La séance débute à 18h20.

Sont présents, le Maire, Michael Laplume, les Conseillers André Ducharme, Edward Mierzwinski, Francis Marcoux, Bruno Côté et Jason Ball. Tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation en bonne et de la forme.

La séance est présidée par le Maire Michael Laplume. Le Directeur général secrétaire-trésorier, Martin Maltais, agit comme secrétaire d'assemblée. Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-090 de la ministre de la Santé et des Services sociaux déclare le territoire de la région sociosanitaire de l'Estrie au palier route le 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 1020-2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui prévoit les mesures pour le palier rouge;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui prévoit les mesures additionnelles à ces territoires;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Francis Marcoux
et résolu

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que tous les membres du conseil puissent y participer par téléconférence.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE ET PRÉSENCES

Le Maire, Michael Laplume, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020 12 36

Il est proposé par Jason Ball
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DE JOUR **Séance extraordinaire** **Le 15 décembre 2020 à 18h00**

1. Ouverture de la séance extraordinaire et présences;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Suspension du règlement numéro 2020-469 autorisant la circulation des véhicules hors route sur les rue et chemins publics municipaux;
4. Période de questions;
5. Fermeture de l'assemblée.

Adopté.

2020 12 37

3- SUSPENSION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-469 AUTORISANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR LES RUES ET CHEMINS PUBLICS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le MTQ est maintenant disposé à travailler avec le canton de Potton pour identifier une solution viable;

CONSIDÉRANT QUE des options sont envisageables afin de permettre de rencontrer les exigences de la loi pour permettre la circulation des véhicules hors route sur les chemins locaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Potton désire assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que des citoyens habitant son territoire;

EN CONSÉQUENCE,
**il est proposé par Bruno Côté
et résolu**

DE suspendre le règlement numéro 2020-469 autorisant la circulation des véhicules hors route sur les rues et chemins publics municipaux pour une période de six mois, soit le temps que les intervenants concernés travailleront ensembles dans le but de trouver une solution convenant à toutes les parties et surtout pour la sécurité de tous.

Adoptée.

4- PÉRIODE DE QUESTION

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **André Ducharme** et résolu que la séance soit levée à 18h25.

Le tout respectueusement soumis,

Michael Laplume
Maire

Martin Maltais
Directeur général secrétaire-trésorier

Je, Michael Laplume, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.